

PV DE LA COMMISSION SPORT CULTURE VIE ASSOCIATIVE

Date de la réunion : 19/01/2023

<p>Le 19/01/2023 à 19h</p> <p>Mairie d'Amboise – Salle Yvonne Gouverné</p> <p>Convocation envoyée le 11/01/2023 par le biais du Gip Recia (iDélibre)</p>

Composition de la Commission :

PRENOM NOM		Présences	Absences excusées	Absences
Thierry BOUTARD	Maire	X		
Atman BOUCHEKIOUA	4 ^{ème} adjoint au Maire	X		
Françoise THOMERE	5 ^{ème} adjointe au Maire	X		
Bernard PEGEOT	6 ^{ème} adjoint au Maire		X	
Sylvie LADRANGE	Conseillère municipale		X	
Chantale BOUVIER DE LAMOTTE	Conseillère municipale	X En visio		
Marie ARNOULT	Conseillère municipale	X En visio		
Myriam SANTACANA	Conseillère municipale	X En visio		
Isabelle GAUDRON	Conseillère municipale		X	
Denis CHARBONNIER	Conseiller municipal	X		

Participant(s) complémentaire(s) (non membres de la commission):

Justine BECHET	Conseillère municipale	X En visio		
----------------	------------------------	---------------	--	--

Secrétariat de la commission :

PRENOM NOM	Qualité
Emmanuelle RIVIERE	Directrice des services à la population
Karine DASTAIN	Responsable du service culturel

Déroulé de la commission :

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour point par point.

1. Installation de la commission et désignation d'un vice-président

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats à la vice-présidence de la commission. Monsieur CHARBONNIER est le seul à se proposer.

Monsieur CHARBONNIER est désigné vice-président de la commission.

2. Propositions de délibération :

a. Mises à disposition de salle, matériel et véhicule

Service sports et éducation :

1) Mise à disposition de l'aire des Chapiteaux et de matériel – LES LAMES AMBOISIENNES

La mise à disposition de l'aire des Chapiteaux située au parc de l'Île d'Or est sollicitée par l'association Les Lames Amboisiennes dans le cadre de l'organisation d'une manifestation dite « Les artisans SEGPA et ULIS revisitent le Moyen-Age » le 13 mai 2023 de 8h à 18h.

La mise à disposition du matériel suivant est également demandée :

- l'affichage urbain
- l'arche de la ville d'Amboise
- 1 banderole
- 20 tables
- 150 chaises
- 80 barrières
- 10 barnums
- 10 grilles
- 1 podium
- 1 coffret électrique
- 1 point d'eau

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association LES LAMES AMBOISIENNES pour l'organisation de sa manifestation.

Monsieur le Maire précise que l'association sera préalablement rencontrée pour cadrer la sécurisation du site et la circulation aux abords de la manifestation.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

2) Mise à disposition de salle – HANDBALL AMBOISE

L'association AVENIR HANDBALL AMBOISE souhaite organiser des manifestations exceptionnelles au sein de l'Ensemble Sportif Claude Menard aux dates suivantes :

- « Tournoi adultes », le dimanche 19 mars 2023 de 9h à 13h,
- « Mini Hand annuel », dimanche 2 avril 2023 de 9h à 13h.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle Omnisport de l'Ensemble Sportif Claude Ménard

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association HANDBALL AMBOISE pour l'organisation de ses évènements.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

3) Mise à disposition de salle – ACA FOOTBALL

L'association ACA FOOTBALL souhaite organiser une manifestation exceptionnelle dite « tour de coupe futsal garçons ».

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle Omnisport de l'Ensemble Sportif Claude Ménard, dimanche 26 février 2023 de 9h à 18h.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition susvisée à l'association ACA FOOTBALL pour l'organisation de son évènement.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

4) Mise à disposition de salle – HANDBALL AMBOISE

L'association HANDBALL AMBOISE souhaite organiser des séances d'entraînements exceptionnels durant les vacances de février et de Pâques 2023.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle omnisport de l'Ensemble Sportif Claude Ménard aux dates suivantes :

- Les lundis 13 et 20 février 2023 de 20h à 22h
- Les lundis 17 et 24 avril 2023 de 20h à 22h

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association HANDBALL AMBOISE pour l'organisation de ses entraînements exceptionnels.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

5) Mise à disposition d'un local municipal – CLUB DE CANOÉ KAYAK

L'association Loire Aventure – Canoé Kayak Club d'Amboise occupe le local municipal ainsi que les extérieurs attenants, cadastrés H71 situés au parc de l'île d'Or mis à sa disposition à titre gracieux par la ville.

Il convient de signer une convention de mise à disposition courant du 2 février 2023 au 31 décembre 2024.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition susvisée à l'association LOIRE AVENTURE CANOE KAYAK Club d'Amboise et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

6) Mise à disposition de salle – AMBOISE TWIRLING BÂTON

L'association AMBOISE TWIRLING BÂTON organise un « Championnat départemental de Twirling Bâton », samedi 11 et dimanche 12 février 2023 de 8h00 à 20h00.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition du matériel suivant :

- une banderole de communication,
- 35 tables,
- 200 chaises,
- 1 podium,
- 1 estrade,
- 6 panneaux,
- 5 barnums,
- 1 coffret électrique.

D'autre part, des créneaux d'entraînements du samedi ayant été annulés pour l'organisation de manifestations d'autres associations, l'association AMBOISE TWIRLING BÂTON s'est vue attribuer un créneau d'entraînement exceptionnel en compensation, le dimanche 5 mars 2023 de 9h30 à 15h30.

La ville d'Amboise, en concertation avec le club, met donc à disposition la salle omnisport de l'Ensemble Sportif Claude Ménard le dimanche 5 mars 2023 de 9h30 à 15h30.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition du matériel et de la salle susvisée à l'association AMBOISE TWIRLING BÂTON pour le déroulement de sa manifestation et de ses entraînements.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

7) Mise à disposition de salle – AVENIR AMBOISE BADMINTON

L'association AVENIR AMBOISE BADMINTON souhaite organiser des séances d'entraînements exceptionnels durant les vacances de février et de Pâques 2023.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle omnisport de l'Ensemble Sportif Claude Ménard aux dates suivantes :

- Mardi 14 et 21 février 2023 de 20h à 22h
- Jeudi 16 et 23 février 2023 de 20h à 22h
- Mardi 18 et 25 avril 2023 de 20h à 22h
- Jeudi 20 et 27 avril 2023 de 20h à 22h

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association AVENIR AMBOISE BADMINTON pour l'organisation de ses entraînements exceptionnels.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

8) Mise à disposition de salle – ACAN BASKET

L'association ACAN BASKET souhaite organiser des séances d'entraînements exceptionnels durant les vacances de février et de Pâques 2023.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition du gymnase Guynemer aux dates suivantes :

- le 13, 14, 16 et 17 février 2023 de 18h à 22h et le mercredi 15 février 2023 de 16h à 20h,
- du 20 au 24 février 2023 de 8h30 à 17h30,
- le 20, 21, 23 et 24 février 2023 et de 18h à 22h et le mercredi 22 février 2023 de 16h à 20h.
- le 17, 18, 20 et 21 avril 2023 de 18h à 22h et le mercredi 19 avril 2023 de 16h à 20h,
- du 24 au 28 avril 2023 de de 8h30 à 17h30,
- le 24, 25, 27 et 28 avril 2023 de 18h à 22h et le 26 avril 2023 de 16h à 20h.

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association ACAN BASKET pour l'organisation de ses entraînements exceptionnels.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

9) Mise à disposition de salle – JUDO CLUB AMBOISE

L'association JUDO CLUB AMBOISE souhaite organiser diverses initiations ainsi qu'une manifestation sportive. Elle sollicite les salles de l'Ensemble Sportif Claude Ménard :

Salle omnisport

- « Soirée Taiso » le samedi 25 mars 2023 de 19h à 23h30

Dojo :

- « Mon partenaire Judo » le samedi 11 mars 2023 de 10h à 12h30,
- « Mon partenaire Self Défense Féminine » le samedi 25 mars 2023 de 10h à 12h30,
- « Mon partenaire Taiso Santé » le samedi 15 avril 2023 de 10h à 12h30.

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association JUDO CLUB AMBOISE pour l'organisation de ses évènements.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

10) Mise à disposition de salle – CCVA - ALSH CROC LOISIRS

La communauté de communes du val d'Amboise, pour son ALSH Croc Loisirs, sollicite la ville d'Amboise pour la mise à disposition du dojo des Acacias (à La Verrerie) dans le cadre de l'organisation des activités sportives extra-scolaires aux périodes suivantes :

- Du 13 au 17 février et du 20 au 24 février 2023 à raison de 4 heures par semaine.
- Du 17 au 21 avril et du 24 au 28 avril 2023 à raison de 4 heures par semaine.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition susvisée à la CCVA pour l'organisation des activités sportives de l'ALSH Croc Loisirs.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

11) Mise à disposition du minibus VISIOCOM – LES LAMES AMBOISIENNES

L'association LES LAMES AMBOISIENNES sollicite une mise à disposition du véhicule de la Ville, PEUGEOT Expert Traveller, VISIOCOM, dans le cadre d'une exhibition à Saint Outrille dans le département du Cher (18).

La mise à disposition serait consentie pour une durée de 4 jours : les 23, 24, 25 et 26 juin 2023. Le véhicule devra être retiré le vendredi 23 juin 2023 entre 8h et 8h30, pour être restitué le lundi 26 juin entre 08h – 08h30, au Centre Technique Municipal, Z.I. de la Boitardière - 37400 Amboise.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition susvisée à l'association LES LAMES AMBOISIENNES pour participer à la manifestation organisée à Saint Outrille.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

12) Mise à disposition de salle – AMBOISE TWIRLING BÂTON

L'association AMBOISE TWIRLING BÂTON souhaite organiser des séances d'entraînements exceptionnels durant les vacances de février 2023.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle omnisport de l'ES C. Menard aux dates suivantes :

- Mercredi 15 février 2023 : 16h30 -20h
- Vendredi 17 février 2023 : 16h30 - 20h
- Mercredi 22 février 2023 : 15h - 19h
- Vendredi 24 février 2023 : 14h - 17h

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association AMBOISE TWIRLING BÂTON pour l'organisation de ses entraînements exceptionnels.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

13) Mise à disposition du gymnase Guynemer– MJC D'AMBOISE

La MJC d'Amboise sollicite la ville d'Amboise pour la mise à disposition du gymnase Guynemer dans le cadre de l'organisation d'activités sportives du 13 au 17 février 2023 de 8h30 à 12h.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition susvisée à la MJC D'AMBOISE pour l'organisation de ses activités sportives.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

14) Mise à disposition des salles – ACA Football

L'ACA Football souhaite proposer un créneau supplémentaire dans le cadre de la création d'une section baby-football. L'association demande la mise à disposition du dojo des Acacias, tous les jeudis, en période scolaire, de 17h à 18h.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition susvisée à l'ACA FOOTBALL pour l'organisation de ses activités sportives.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

15) Mise à disposition de salle et de matériel, association de parents d'élèves Les P'tits Jules

L'association de parents d'élèves de l'école Jules Ferry, Les P'tits Jules sollicite la mise à disposition du préau de l'école Jules Ferry pour y organiser des animations :

- Vendredi 3 février 2023 de 15h30 à 21h pour la Chandeleur.
- Mardi 21 février 2023 de 15h30 à 21h pour une boum de carnaval.

La mise à disposition du matériel suivant est également demandée :

- 10 tables
- 40 chaises
- 1 conteneur d'ordures ménagères

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association Les P'tits Jules pour l'organisation de ses manifestations.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que pour ces manifestations, il a également été sollicité pour autoriser des buvettes. Il exprime sa réserve sur le principe d'autoriser la vente d'alcool dans les établissements scolaires.

Les membres de la commission se disent également partagés sur cette question.

Monsieur le Maire souligne que les 6 prochaines demandes sont intervenues après la convocation de la commission de ce soir et ne figuraient donc pas dans les documents de travail adressés le 11 janvier dernier. Cependant, il est encore possible de les soumettre au conseil municipal du 2 février puisqu'elles pourraient figurer dans l'ordre du jour et les documents de travail dudit conseil en temps utiles, si toutefois la commission n'y voyait aucune objection. L'idée étant de ne pas pénaliser les associations et leur permettre de poursuivre leurs activités.

La commission approuve à l'unanimité le fait de se prononcer aujourd'hui sur lesdites demandes et de toutes les prévoir à l'ordre du jour du conseil municipal du 2 février prochain.

16) Mise à disposition parcours cyclocross et de matériel – UCANN

L'association UCANN organise son Cyclo-Cross annuel au parc de l'Île d'Or le samedi 4 février 2022 de 8h à 19h. Elle sollicite la ville d'Amboise pour la mise à disposition du site dédié ainsi que du matériel suivant :

- 2 banderoles de communication,
- 2 coupes

- 6 tables,
- 20 chaises,
- 40 barrières.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition du site de cyclo-cross ainsi que le matériel susvisé à l'association UCANN pour le déroulement de sa manifestation.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

17) Mise à disposition de salle – JUDO CLUB AMBOISE

L'association JUDO CLUB AMBOISE souhaite organiser des séances d'entraînements exceptionnels durant les vacances de février 2023.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle omnisport de l'ES C. Menard aux dates suivantes : mardi 21 et jeudi 23 février 2023 de 19h30 à 22h.

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association JUDO CLUB AMBOISE pour l'organisation de ses entraînements exceptionnels.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

18) Mise à disposition du minibus VISIOCOM – ACADÉMIE DE BOXES AMBOISIEN

L'association ACADÉMIE DE BOXES AMBOISIEN sollicite la mise à disposition du véhicule de la Ville, PEUGEOT Expert Traveller, VISIOCOM,

- dans le cadre d'un déplacement à Vierzon pour participer à une compétition de boxe éducative et à un gala mixte programmé le samedi 4 mars 2023 au soir.

La mise à disposition serait consentie pour une durée de 4 jours : les 3, 4, 5 et 6 mars 2023. Le véhicule devra être retiré le vendredi 3 mars 2023 entre 16h et 16h30, pour être restitué le lundi 6 mars 2023 entre 08h00 – 08h30, au Centre Technique Municipal, Z.I. de la Boitardière - 37400 Amboise.

- dans le cadre d'un déplacement à Blois pour participer à un gala mixte le samedi 18 mars 2023.

La mise à disposition serait consentie pour une durée de 4 jours : les 17, 18, 19 et 20 mars 2023. Le véhicule devra être retiré le vendredi 17 mars 2023 entre 16h et 16h30, pour être restitué le lundi 20 mars 2023 entre 08h00 – 08h30, au Centre Technique Municipal, Z.I. de la Boitardière - 37400 Amboise.

- dans le cadre d'un déplacement à Issoudun pour participer à un gala mixte le samedi 1er avril 2023.

La mise à disposition serait consentie pour une durée de 4 jours : les 31 mars, 1er, 2 et 3 avril 2023. Le véhicule devra être retiré le vendredi 31 mars 2023 entre 16h et 16h30, pour être restitué le lundi 3 avril 2023 entre 08h00 – 08h30, au Centre Technique Municipal, Z.I. de la Boitardière - 37400 Amboise.

Il est ainsi proposé d'accorder la mise à disposition du minibus Visiocom à l'association ACADÉMIE DE BOXES AMBOISIEN pour participer aux manifestations mentionnées ci-dessus.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

19) Mise à disposition de salle – ACADÉMIE DE BOXES AMBOISIEN

L'association ACADÉMIE DE BOXES AMBOISIEN souhaite organiser des séances d'entraînements exceptionnels durant les vacances de février et de Pâques 2023.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle de boxe de l'ES C. Menard aux dates suivantes :

- Mardi 14 et 21 février 2023 de 18h à 22h
- Mercredi 15 et 22 février 2023 de 16h à 17h30
- Jeudi 16 et 23 février 2023 de 18h à 22h
- Mardi 18 et 25 avril 2023 de 18h à 22h
- Mercredi 19 et 26 avril 2023 de 16h à 17h30
- Jeudi 20 et 27 avril 2023 de 18h à 22h

ES C. Menard :

- Le samedi 18 mars de 8h à 19h : journée découverte boxe anglaise, boxe thaï, aérobic, fitness, yoga, self-défense - salle de boxe et salle Besnard Leguerré.
- Le samedi 13 mai de 7h30 à 20h : formation arbitres, passage de gants blancs et interclub – salle de boxe et salle Besnard-Leguerré.
- Le jeudi 8 juin de 18h30 à 22h : assemblée générale Boxe Thai - salle de boxe, dojo du 1^{er} étage et salle Besnard Leguerré.
- Le jeudi 15 juin de 18h30 à 22h : assemblée générale Boxe Anglaise - salle de boxe, dojo du 1^{er} étage et salle Besnard Leguerré

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association ACADÉMIE DE BOXES AMBOISIEN pour l'organisation de ses événements.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

20) Demande de mise à disposition de salle – VOLLEY BALL

L'association AMBOISE VOLLEY BALL souhaite organiser des séances d'entraînements exceptionnels durant les vacances de février et de Pâques 2023.

Elle sollicite alors la ville d'Amboise pour la mise à disposition de l'ES C. Menard et du gymnase Guynemer aux dates suivantes :

ES C. Menard : les vendredi 17 février, 21 avril et 28 avril de 18h à 22h

Gymnase Guynemer : les mercredis 15 et 22 février 2023 et 19 et 26 avril 2023 de 20h à 22h

Il est ainsi proposé d'accorder les mises à disposition susvisées à l'association AMBOISE VOLLEY BALL pour l'organisation de ses entraînements exceptionnels.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Service culturel :

- 21) La salle Clément MAROT est demandée par l'association AVF le 17 mars 2023 pour une soirée des adhérents aux conditions tarifaires en vigueur (12,50 € x 6h).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 22) La salle MOLIERE est sollicitée par Foncia Val de Loire le 7 mars 2023 pour une réunion de syndic aux conditions tarifaires en vigueur (10,50 € x 2h) et le 20 mars 2023 pour une réunion de syndic aux conditions tarifaires en vigueur (10,50 € x 2h)

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 23) La salle Francis POULENC est sollicitée par l'association Les historiales amboisiennes pour une Assemblée Générale le 3 mars 2023 (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 24) La salle Francis POULENC est sollicitée par l'association Le souvenir français pour son Assemblée Générale le 18 février 2023 (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 25) La salle DESCARTES est sollicitée par l'association ADF Motoclub pour son Assemblée Générale du 17 février 2023 (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 26) La salle Clément MAROT est sollicitée par l'association Chanteloire pour son Assemblée Générale du 9 février 2023 (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 27) La salle MOLIERE est sollicitée par Mme DURAN pour une réunion familiale privée le 18 février 2022 aux conditions tarifaires en vigueur (10,50 € x 12h).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 28) La salle Francis POULENC est sollicitée par l'ACTA pour un week-end découverte de la Turquie les 11 et 12 mars (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 29) La salle Clément MAROT est sollicitée par l'AAPPMA la Gaule amboisienne pour son Assemblée Générale le 26 février 2023 (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

- 30) La salle DESCARTES est sollicitée par l'association les Médaillés militaires 1838° section pour son Assemblée Générale du 23 février 2023 (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

31) La salle MOLIERE est sollicitée par la section Amboise PCF pour une réunion le 17 février 2023 aux conditions tarifaires en vigueur (10,50 € x 2h).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

32) La salle DESCARTES est sollicitée par l'ASLMP Pétanque le 25 février 2023 pour sa coupe du nouvel an aux conditions tarifaires en vigueur, avec remise 50% (1^{ère} demande annuelle association amboisienne) = 9 € x 10h /2.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

33) La salle MOLIERE est sollicitée par Mme Robert le 12 février 2023 pour une réunion familiale aux conditions tarifaires en vigueur, avec remise 50% (1^{ère} demande personnel municipal en activité) =132 €/2.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

34) La salle MOLIERE est sollicitée par la société Tupperware le 9 mars 2023 pour une réunion, aux conditions tarifaires en vigueur (10,50 € x 3h).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

35) L'église St Florentin est sollicitée par l'association Artistes en Val d'Amboise du 17 au 22 mai 2023 pour le salon des arts (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

36) La salle Francis POULENC est sollicitée par M. Thierry PRIEUR, conseiller municipal, pour une réunion publique des groupes politiques « Amboise réinventons demain », « Pluralisme et solidarité », « Démocratie concertation et transparence » le 9 février 2023 (gratuité).

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Madame BOUVIER DE LAMOTTE demande où en est le traitement de la demande de l'association Les Historiales concernant la manifestation hommage à Abd El Kader prévue le 27 mai 2023.

Monsieur le Maire indique que la municipalité est dans l'attente d'éléments complémentaires sur le programme. Madame BOUVIER DE LAMOTTE demande alors que l'association soit vite contactée pour faire un point et éviter que « chacun s'attende mutuellement » et que le dossier végète.

Madame ARNOULT demande s'il n'est pas possible de regrouper les demandes de mise à disposition de salle et de matériel par association pour limiter la prolifération des projets de délibérations. Monsieur le Maire répond qu'il questionnera la Directrice Générale des Services sur ce point.

b) Conventions – Service culturel

1) Convention de partenariat- représentation du spectacle « L'Histoire de Babar »

Chaque année, le pôle des arts Paul Gaudet, produit, en partenariat avec la Communauté de Communes du

Val d'Amboise, un spectacle musical jeune public, à destination du public scolaire du territoire.

Des représentations de « L'Histoire de Babar », en hommage à Francis Poulenc, dont l'anniversaire de la mort est célébré en 2023, sont ainsi envisagées sur le temps scolaire, le jeudi 11 mai et le vendredi 12 mai 2023.

La mise à disposition du théâtre Beaumarchais et de son personnel est sollicitée à titre gracieux, dans le cadre de cette programmation et il est proposé d'y répondre favorablement.

Il est également proposé de programmer une séance supplémentaire du spectacle, dans une version tout public, au théâtre Beaumarchais, le jeudi 11 mai 2023 à 20h30.

Une convention de partenariat précise les modalités d'organisation de cette représentation pour laquelle une participation de la Ville est demandée, à hauteur de 1 200 €.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

2) Convention de partenariat spectacle « Rythm Fire »

Pour l'organisation d'une résidence de travail, sur la création artistique d'Aurélien Lehmann, «Rythm Fire», il est proposé de mettre à disposition de l'association Tap Dance Paris, représentée par Mme Martine Lehmann, le théâtre Beaumarchais, du 20 au 24 février 2023.

La mise à disposition est opérée à titre gracieux et la Ville d'Amboise s'engage à prendre à sa charge le défraiement des repas, pour un montant forfaitaire de 200 € qui seront versés à l'association. Par ailleurs, la Ville s'engage à financer l'accord du piano du théâtre, mis à disposition.

Une convention définit en détail l'organisation de la résidence et les obligations de chacune des parties, la Ville et l'Association.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

3) Contrat d'accueil en résidence et d'exposition, établi avec Madame Anaïs LELIEVRE, artiste-auteure plasticienne, dans le cadre de la programmation du centre d'art Le Garage, en 2023.

La Ville d'Amboise organise régulièrement des accueils en résidence de création et des expositions au centre d'art Le Garage.

Il est proposé de signer un contrat avec l'artiste-auteure plasticienne Anaïs LELIEVRE, domiciliée au 102 avenue des Chartreux, 13004 Marseille, pour l'organisation et le financement, d'un accueil en résidence et d'une exposition au printemps 2023.

L'exposition se déroulerait du 8 avril au 4 juin 2023, au Garage, centre d'art d'Amboise. L'exposition serait précédée d'une résidence artistique d'Anaïs LELIEVRE du 20 février au 3 mars 2023 puis du 27 mars au 7 avril 2023.

La participation financière de la Ville d'Amboise s'élève à 5 200 € TTC (cinq mille deux cent euros TTC), comprenant les honoraires, les défraiements repas, les frais de production, de transport, de logistique, les interventions médiation. Le règlement sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures. Un acompte de 2 700 euros TTC, sera versé à la signature du contrat, en février 2023. Le solde, soit 2 500 euros TTC sera versé à la fin de l'exposition, en juin 2023.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

4) Contrat de cession avec la Compagnie ReBonDire

La médiathèque Aimé Césaire, dans le cadre de sa programmation culturelle, souhaite proposer un spectacle : « Albums et comptines en vadrouille », création de la Compagnie ReBonDire, qui se renouvelle régulièrement à l'appui d'albums jeunesse.

Ce spectacle est destiné aux tout-petits à partir de 6 mois et serait organisé le 15 avril 2023, pour deux représentations : 11 h et 15 h 30.

Il est donc proposé de signer un contrat de cession avec l'association Compagnie ReBonDire, dont le siège social est situé Maison des Associations, 94 rue du Sanitas 37 000 TOURS.

Le montant du contrat s'élève à 1032,40 € TTC et couvre la cession (950 € TTC), les défraiements kilométriques (32,40 € TTC) et les défraiements repas (50 € TTC).

La somme totale sera réglée à l'association par mandat administratif sur présentation d'une facture.

La Ville d'Amboise garde à sa charge le règlement des droits d'auteur, qui seront versés directement aux organismes concernés.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

5) Prêt de matériel d'animation – Quinzaine de la Parentalité

Dans le cadre de sa programmation, la Médiathèque Aimé Césaire souhaite emprunter du matériel auprès de la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique du Conseil Départemental 37.

Ce matériel est nécessaire à l'organisation des animations organisées dans le cadre de la Quinzaine de la Parentalité dont la thématique est « Et si on allait dehors... prendre l'air ». Sont concernés :

- une exposition : « Le potager est un jardin », composée de 13 panneaux.
- un jeu : « Mission potager.

Il est donc proposé de signer un formulaire de prêt de matériel d'animation avec la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique du Conseil Départemental 37, pour un emprunt du 15 mars au 12 avril 2023, à titre gracieux. Le transport est assuré par les services du Conseil Départemental 37. L'assurance de ce matériel reste à la charge de la Ville d'Amboise.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

6) Convention de partenariat avec l'association L'Asso Le Temps Machine

La médiathèque Aimé Césaire fait partie du réseau de la scène locale 37, comme d'autres médiathèques du département. A ce titre, elle participe à une veille musicale sur le territoire, à la mise en valeur de la scène tourangelle et des groupes locaux.

Dans ce cadre, L'association L'Asso le Temps Machine propose à la ville d'Amboise une convention de partenariat, pour participer à l'organisation de l'événement annuel « Soirée Cuvée scène locale ». Cet événement est organisé le 23 mars 2023 au Temps Machine et proposera des concerts et une remise de prix.

Le montant de la participation demandée à la Ville s'élève à 300 € TTC.

Il est proposé de signer cette convention de partenariat avec l'Asso Le Temps Machine.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

7) Convention de coopération entre le Centre National de la Recherche Scientifique et la Ville d'Amboise pour le signalement des fonds Gouverné et Barrau Dihigo

La médiathèque Aimé Césaire héberge les collections de documents anciens de la Ville d'Amboise, notamment le fonds Barrau Dihigo et le fonds Gouverné soit environ 3 650 volumes.

Il convient de rendre accessibles ces collections au niveau national et de porter ces fonds à la connaissance des chercheurs. Pour ce faire il est nécessaire de procéder à un catalogage scientifique des documents. La base de données sera ensuite accessible par le biais du Catalogue Collectif de France, outil utilisé par les chercheurs.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de coopération avec le Centre National de la Recherche Scientifique, agissant pour le compte du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CNRS/CESR).

Cette convention définit les modalités d'organisation de l'emploi d'un catalogueur, chargé de la description au format Unimarc des fonds Gouverné et Barrau Dihigo. La mission de ce catalogueur est prévue sur 5 mois.

Le coût total de l'opération est estimé à 15 100 euros et est éligible à un financement de l'état à hauteur de 80%. Le CESR /CNRS en tant que maître d'ouvrage dépose la demande de subvention auprès du Ministère de la Culture dans le cadre de l'appel à projets « Patrimoine écrit » et percevra la subvention.

La ville d'Amboise s'engage à verser au CNRS les 20% restant à charge soit 3020 euros.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

3. Informations :

EVENEMENTS COMMUNAUX - Thème 2023 « Matière et lumière »

En 2023, Amboise met l'accent sur la matière et la lumière. Cette thématique fait écho au thème de la 4ème édition des "Nouvelles Renaissances" de la Région Centre-Val de Loire : "Terre de création".

Nos patrimoines constitués de matière qui sont l'empreinte de notre territoire et des savoir-faire de nos artisans et de nos artistes : la pierre de tuffeau, le sable de Loire, les matériaux de nos édifices et de nos oeuvres d'art, la brique de nos façades, le fer forgé de nos enseignes... et d'une lumière caractéristique de notre belle Touraine, les reflets ligériens, les jeux de transparence et l'intensité des couleurs de nos vitraux... sont autant de richesses que nous valoriserons tout au long de l'année. Les savoir-faire seront ainsi mis à l'honneur tels que le parcours d'Art contemporain, les métiers d'art ou encore les Meilleurs Ouvriers de France dont les artisans qui oeuvrent sur le chantier de la Chapelle Saint-Hubert en sont la parfaite illustration. Quant à la notion de lumière, elle résonne aussi avec la connaissance et la transmission des savoirs hérités du génie de Léonard de Vinci qu'Amboise perpétue en veillant à inscrire la culture pour tous dans chacune de ses actions.

Ce thème sera le fil conducteur des différents rendez-vous du début d'année 2023 : conférences, rencontres littéraires, musicales, théâtrales, ateliers numériques, créatifs, événements sportifs, compétitions ou tournois, expositions, animations en direction des enfants, des familles ou des seniors, mise en valeur de notre patrimoine architectural et naturel... l'offre est très riche et s'adresse à tous les publics.

CORSO FLEURI ET JARDINS EPHEMERES 2023

Faisant suite au franc succès de la 1^{ère} édition 2022, il est prévu de renouveler les événements de corso fleuri et de jardins éphémères fin mai 2023.

Le corso sera accompagné d'une déambulation de type carnaval autour des thèmes de la nature, des fleurs, etc. Un prix du public et des lots lui seront consacrés.

Les jardins éphémères seront salués par un jury composé de personnalités et des récompenses seront prévues pour tous les participants.

CLOTURE DE SEANCE 20h15